

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 17

Présents 10

Votants 10

Date de convocation : le 5 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 15 février à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, Mme Sylvie LAVERGNE, M Jérémy DUMEAU, Mme Catherine MARCHAL, M. Franck COUETTE COSSE, M Raymond RIBES

ABSENT : M Jean Hugues DUFOUR, Mme Aurore MALMOUSTIE, Christian BOYER, Mme Isabelle ROY, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M Guillaume LAHAYE, M Xavier MUSSOTTE

Secrétaire de séance : M. Franck COUETTE COSSE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2018

Le procès verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D 1 : Vote du compte administratif du budget de la commune
- D 2 : Vote du compte administratif du budget de l'assainissement
- D 3 : Approbation du compte de gestion de la commune
- D 4 : Approbation du compte de gestion de l'assainissement
- D 5 : Affectation des résultats de la commune
- D 6 : Affectation des résultats de l'assainissement

D 1 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Louis, adjoint aux finances, pour qu'il présente le compte administratif 2018 du Budget de la commune.

Dépenses de Fonctionnement : elles s'élèvent à 1 295 144.21 euros

Chapitre 11 : total des dépenses : 342 466.50 euros. On constate une augmentation de 11% par rapport à 2017. Cela s'explique par une augmentation de l'article 60612 : énergie, électricité : des factures de 2017 ont été affectées sur 2018 ; l'article 615228 a subi une augmentation du fait de la prise en charge des dépenses suite au cambriolage de l'école. Enfin, l'article 62878 a connu une augmentation de 147% car la communauté de communes a facturé plusieurs années de mise à disposition d'animateurs pour les TAP sur l'année 2018.

On constate néanmoins que les dépenses sont maîtrisées.

Chapitre 12 : 611 009.72 euros ; augmentation de 6.7 % ; cette augmentation s'explique par le remplacement indispensable des agents en arrêt maladie. Monsieur Louis rappelle que la commune est assurée pour les arrêts maladie. Elle bénéficie donc d'une compensation qui permet de financer ces remplacements.

Chapitre 042 : 119 122.13 euros ; cela correspond aux amortissements

Chapitre 65 : 143 037.82 euros ; sur ce chapitre, 51 632.24 euros sont affectés aux indemnités des élus, 35 769.94 euros au SDIS, et 21 559 euros de subventions pour les associations.

Suite à une question de Monsieur Franck Couette Cosse,, Monsieur le Maire précise que la somme prévue au moment du vote du budget pour les subventions aux associations, et rarement dépensé intégralement. Le choix est fait de se garder une marge de manœuvre afin de pouvoir accueillir de nouveaux projets en cours d'année.

Chapitre 66 : 76 498.36 euros ; cela correspond aux intérêts des emprunts

Recettes de fonctionnement : elles s'élèvent à 1 385 599.24 euros

Chapitre 013 : 59 206.82 euros : cela correspond au remboursement par les assurances des arrêts maladie des agents

Chapitre 70 : 116 532.19 euros : il s'agit des différents produits reçus par la commune et notamment le paiement de la cantine et de l'accueil périscolaire pour 77 939.95 euros ou encore le reversement par le budget de l'assainissement de la mise à disposition du personnel

Chapitre 73 : 810 175.37 euros d'impôts et taxes

Chapitre 74 : 384 414.71 euros de dotations

Chapitre 75 : 13 611.92 euros de revenus notamment pour la salle Bastard, et la Calandreta

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 90 454.84 euros

Dépenses d'investissement : elles s'élèvent à 539 263.50 euros

Voici le détail des investissements pour l'année 2018 :

Opération 123 acquisition matériel de bureau : 4 981.44 euros pour l'achat de logiciel notamment

Opération 169 achat de matériel : 6 584.80 euros pour l'achat de matériel pour les services techniques

Opération 190 : travaux mairie : 77 454.60 euros pour la réfection des toitures

Opération 192 : travaux écoles : 15 450.89 euros pour la peinture aux écoles

Opération 225 : travaux divers : 657.78 euros

Opération 226 : aménagement complexe Bastard : 16 212.06 euros pour la peinture du dojo

Opération 227 : équipement groupe scolaire : 1 833.26 euros d'équipement dans les écoles et dans la cour

Opération 230 : restaurant scolaire : 9 685.16 euros notamment pour le remplacement du four

Opération 233 : signalisation des rues : 3 146.45 euros notamment pour les 2 panneaux d'entrée de bourg

Opération 234 : église : 85 547.24 euros pour les travaux à l'église et sur l'orgue

Opération 235 : éclairage public : 7 842 euros pour le changement des candélabres

Opération 239 : travaux route communale : 4 416.96 euros pour différents travaux

Opération 246 : gymnase : 9000 euros pour l'installation d'un nouveau tapis au gymnase

Opération 252 : parking du stade : 9 288.48 euros pour les différentes plantations

Opération 253 : cabinet médical : 134 091.89 euros pour les travaux

ONA : 15 942.21 euros notamment pour le financement du rond point de Béguey

Recettes d'investissement : elles s'élèvent à 800 818.04 euros

Opération 190 travaux mairie : 22 280.69 euros de DETR pour la toiture

Opération 230 travaux écoles : 20 486.26 euros de DETR et 15 776 euros du Département

Opération 234 : église : 78 725.75 euros (Etat, Région et Département)

Opération 252 : parking du stade : 3 598.50 euros du département et 24 325 euros de DETR

Opération 253 : cabinet médical : 15 557 euros du département et 10 486.88 euros de DETR

FCTVA : 160 242 euros

TLE : 19 786.55 euros

L'excédent d'investissement de l'année s'élève à 261 554.54 euros, mais ce chiffre est à analyser sur 2 ans du fait des projets qui s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires

Monsieur le Maire précise que comme il l'a dit lors des vœux, les finances de la commune sont saines. La municipalité ne se permet pas d'augmenter les impôts. Cela ne l'empêche pas pour autant de réaliser des travaux. Elle va poursuivre dans cette lignée.

Madame peneau procède à la lecture des chiffres :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 528 252.67 €	+ 90 454.84 €	+ 618 707.51 €
Investissement	- 385 468.60 €	+ 261 554.54 €	- 123 914.06 €

En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Peneau en tant que 1^e adjointe désignée par le Conseil, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2018 du budget communal de Barsac.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 2 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint aux finances, Mathias Louis, présente ensuite le compte administratif 2018 du Budget assainissement.

Dépenses de fonctionnement : 308 363.12 euros ; on constate une augmentation de 5.7 % par rapport à 2017.
 Chapitre 11 : 58 721.13 euros ; on constate une légère augmentation par rapport à 2017 en raison de l'entretien du réseau et du goupil.
 Chapitre 12 : 35 480 euros de mise à disposition du personnel
 Chapitre 014 : 16 055 euros de reversement à l'agence Adour Garonne
 Chapitre 042 : 138 660.72 euros d'amortissements
 Chapitre 65 : 7 076.47 euros
 Chapitre 66 : 51 319.32 euros d'intérêts d'emprunts

Produits : 324 344.43 euros avec notamment 239 827.89 euros de redevance d'assainissement
 L'excédent 2018 sur la section de fonctionnement s'élève à 15 981.77 euros

Dépenses d'investissement : 151 557.48 euros au total
 Opération 11 : extension de réseau : 3 278.20 euros
 Opération 18 : station d'épuration : 4 929.50 euros
 Opération 24 : postes de relevage : 250 euros
 Opération 25 : assainissement haut Barsac : 1000 euros

Recettes d'investissement : 138 510.72 euros ; il ne s'agit que d'opérations financières

La section d'investissement est en déficit de 13 046.76 euros.

Madame Peneau procède à la lecture des chiffres :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 140 977.53 €	+ 15 981.77 €	+ 156 959.30 €
Investissement	+ 100 228.70 €	- 13 046.76 €	+ 87 181.94 €

En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Peneau en tant que 1^e adjointe désignée par le Conseil, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2018 du budget assainissement de Barsac.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 3 OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget communal. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion sont exactement identiques.

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Marie France Lacampagne pour tout son travail comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 528 252.67 €	+ 90 454.84 €	+ 618 707.51 €
Investissement	- 385 468.60 €	+ 261 554.54 €	- 123 614.06 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 4 OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget assainissement.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 140 977.53 €	+ 15 981.77 €	+ 156 959.30 €
Investissement	+ 100 228.70 €	- 13 046.76 €	+ 87 181.94 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 5 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Monsieur Louis procède à la lecture de l'affectation des résultats :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	90 454.84 €
	Déficit :	

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Excédent :	528 252.67 €
Déficit :	

Résultat de clôture à affecter : (A1)
(A2)

Excédent :	618 707.51 €
Déficit :	

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	261 554.54 €
	Déficit :	€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :

Excédent :	€
Déficit :	385 468.60 €

Résultat comptable cumulé : (à reporter au R 001)
(à reporter au D 001)

Excédent :	€
Déficit :	123 914.06 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	73 854.00 €
--	-------	-------------

Recettes d'investissement restant à réaliser	94 874.00 €
--	-------	-------------

Solde des restes à réaliser	+ 21 020.00 €
------------------------------------	-------	---------------

(B) besoin (-) réel de financement	102 894.06 €
------------------------------------	-------	--------------

Excédent (+) réel de financement	€
----------------------------------	-------	---

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	+ 618 707.51 €
----------------------------	-------	----------------

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	+ 102 894.06 €
--	-------	----------------

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €
---	-------	--------

SOUS TOTAL (R1068)		+ 515 813.45 €
---------------------------	--	-----------------------

En excédent reporté à la section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL (A1)

515 813.45 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
0.00 €	515 813.45 €	123 914.06 €	00.00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			102 894.06€

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 6 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur louis procède à la lecture de l'affectation des résultats :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

Excédent..... 15 981.77 €

Déficit :

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Excédent : **140 977.53 €**

Déficit :

Résultat de clôture à affecter : (A1)
(A2)

Excédent : **156 959.30 €**

Déficit :

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice

Excédent : €

Déficit : ... 13 046.76 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :

Excédent : 100 228.70 €

Déficit : 0.00 €

Résultat comptable cumulé : (à reporter au R 001)
(à reporter au D 001)

Excédent : 87 181.94 €

Déficit :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

- 10 938.00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser

00.00 €

Solde des restes à réaliser

- 10 938.00 €

(B) besoin (-) réel de financement

Excédent (+) réel de financement

+ 76 243.94 €

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

+156 958.84 €

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068)

0.00 €

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

0.00 €

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la section de Fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) + 156 959.30 €

--

TOTAL (A1) + 156 959.30 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur
 (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	SECTION D'INVESTISSEMENT
----------------------------------	---	---------------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
€	+ 156 959.30€	€	+ 87 181.94 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de questions diverses. Il tient juste à communiquer une information relative à l'école. Il a rencontré la directrice qui lui a expliqué que les enseignantes réfléchissent à un permis à point pour les élèves. Les élus avaient travaillé sur ce sujet il y a quelques années. Cette réflexion va être menée conjointement par les enseignantes la commune et l'association des parents d'élèves. Ce document sera prochainement présenté, afin d'être en vigueur à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h59.